



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2012

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle concernant l'enseignement en équipe (teamteaching) dans les écoles fondamentales.

La circulaire ministérielle adressée aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2009/10 prévoit l'enseignement en équipe. De nombreuses études internationales attestent de la valeur et de l'apport pédagogiques de cette forme d'enseignement qui, par ailleurs, est encouragée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Or, d'après mes informations, les modalités d'établissement du contingent de leçons telles que issues de la réforme de l'enseignement fondamental entravent sérieusement l'enseignement en équipe en raison d'une attribution parcimonieuse de leçons.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle :

- Madame la Ministre peut-elle confirmer que le mode de calcul du contingent de leçons rend l'enseignement en équipe plus difficile à réaliser voire aboutit à une diminution de l'enseignement en équipe ?
- Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis que cette forme d'enseignement constitue un outil précieux dans la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement fondamental dont le but principal consiste à motiver chaque élève en lui proposant d'avancer à son propre rythme ?
- Madame la Ministre peut-elle me dire, dans combien de classes de l'enseignement fondamental et dans quels cycles, cette forme d'enseignement est pratiquée depuis l'année scolaire 2009/2010 ?
- Madame la Ministre peut-elle me dire si elle prévoit une augmentation de l'enseignement en équipe pour la rentrée 2012/2013 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Tessy Scholtes
Députée